

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ALIÉNATION DE BIENS**

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la  
*Loi sur les cités et villes*

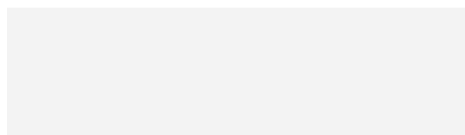
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

Pour faire suite à la résolution 2012-12-628 adoptée lors de la séance du 11 décembre 2012, le lot 4 516 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie de 9 271,3 mètres carrés, a été vendu à la compagnie 9028-6568 Québec inc., représenté par M. Mario Dubois, pour la somme de 69 905,60 \$, taxes en sus.

Pour faire suite à la résolution 2012-08-443 adoptée lors de la séance du 21 août 2012, le lot 796 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé à l'intersection des rues Masson et Léger, d'une superficie de 477,7 mètres carrés, a été vendu à la compagnie 9264-4004 Québec inc, représenté par M. Pierre Audette, président, et M. Patrick Audette, mandataire, pour la somme de 12 592,17\$.

Pour faire suite aux résolutions 2011-11-519 et 2012-05-226 adoptées respectivement lors des séances du 15 novembre 2011 et du 15 mai 2012, le lot 5 058 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, a été vendu à la compagnie 9262-0632 Québec inc. représenté par M. Stéphane D'aoust, président, et M. Danis Beauvais, vice-président, pour la somme de 37 913,66 \$, taxes en sus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 février 2013.



Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier